



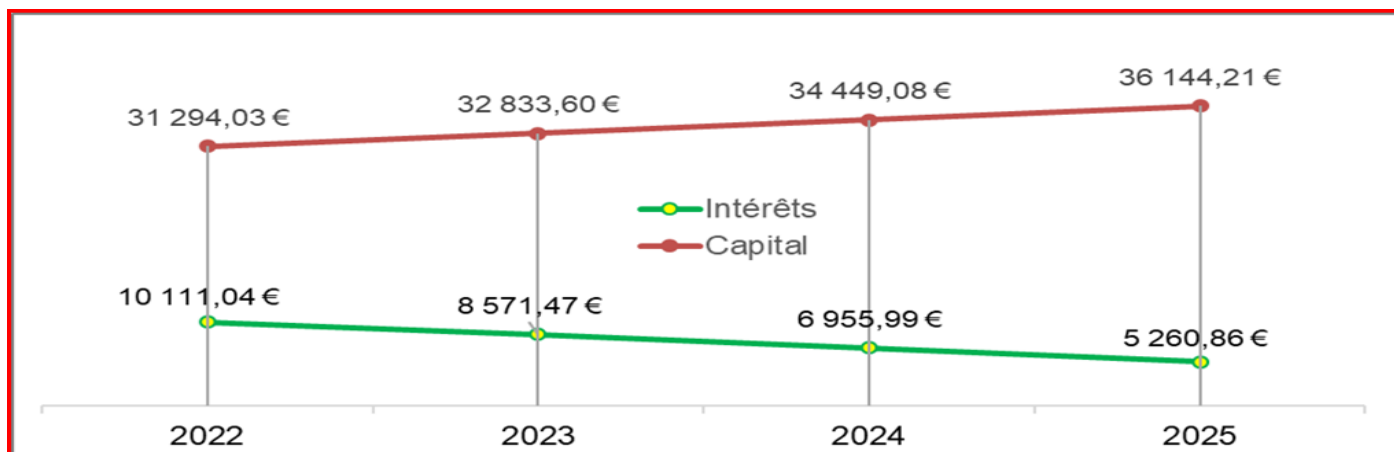
CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AGDE - La présentation générale

Les charges financières du SIVOM concernent le financement des travaux du centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde, qui dessert les communes d'Agde, de Marseillan et de Vias.

Pour réaliser les travaux d'extension nécessaires en 2007, trois emprunts ont été contractés. L'un d'entre eux est arrivé à échéance en 2019, réduisant ainsi l'encours de la dette à deux emprunts. À ce jour, le SIVOM supporte un emprunt d'un montant de 435 000 euros, dont l'échéance est fixée en 2027, ainsi qu'un second emprunt de 100 000 euros arrivant à échéance en 2026.

De manière générale, la part consacrée au remboursement des intérêts diminue progressivement, conformément à l'évolution naturelle des plans d'amortissement.

Il est rappelé que la répartition du remboursement de ces emprunts s'effectue en fonction du nombre d'interventions réalisées par les sapeurs-pompiers sur le territoire de chacune des communes concernées.



- La répartition et les taux de participation

Afin de déterminer le montant des remboursements dus par les trois communes intéressées, la direction du SIVOM sollicite chaque année auprès du responsable du centre de secours le nombre d'interventions réalisées au cours de l'exercice précédent.

Sur la base de ces données, une répartition proportionnelle des charges est établie entre les différentes communes. À ce titre, les pourcentages appliqués pour l'exercice 2025 sont les suivants :

Communes	Nombre d'interventions en 2024	Taux de participation 2025
AGDE	3 783	71,75 %
MARSEILLAN	856	16,24 %
VIAS	633	12,01 %
Total	5 272	100,00 %

